



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

Municipalité Saint-Paulin
2873, rue Laflèche
Saint-Paulin (Québec)
J0K 3G0

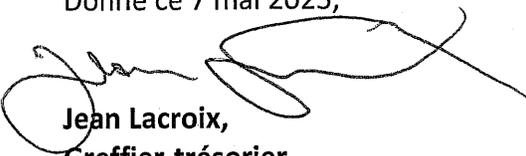
Téléphone : (819) 268-2026 / télécopieur : 268-2890
Courriel : reception@saint-paulin.ca

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le trésorier ou greffier-trésorier d'une municipalité doit publier les montants de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, je soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin dépose le présent rapport concernant l'état du traitement qui est actuellement versé aux membres du conseil municipal.

Exercice 2024	Municipalité		Organismes		Traitement
	Rémunération	Allocation de dépenses	Rémunération	Allocation de dépenses	
Maire Claude Frappier	14 140	7 070			21 210
<i>MRC Maskinongé rémunération de base</i>			5 768	2 884	8 652
<i>MRC Comités CSP et CCA, présences.</i>			478	239	717
<i>Frais de déplacement à la MRC</i>				531	531
<i>Régie sécurité incendie regroupée MRC, Présences</i>			1 395	697	2 092
Conseiller siège #1 Martin Dupuis	4 713	2 357			7 070
Conseiller siège #2 Jacques Frappier	4 713	2 357			7 070
Conseiller siège #3 Patrice Leblanc	4 713	2 357			7 070
Conseiller siège #4 Yves Damphousse	4 391	2 196			6 587
Conseiller siège #5 Guy Gagnon	4 391	2 196			6 587
Conseiller siège #6 Mario Lessard	4 713	2 357			7 070

Conformément à la loi, le présent rapport est également disponible sur le site Internet de la Municipalité.
Donné ce 7 mai 2025,


Jean Lacroix,
Greffier-trésorier